

# AU CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ Préavis municipal n°03/2024 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2024

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le document comptable composé du bilan et des comptes de fonctionnement 2023, fait partie intégrante du présent préavis ainsi que le rapport de la Municipalité sur sa gestion.

La Municipalité relève que les comptes 2023 bouclent par un excédent de revenu de CHF 127'811.99. Le budget pour 2023 prévoyait un excédent de charges de CHF 140'108.52.

La raison de cette amélioration des comptes 2023 par rapport au budget est la hausse des impôts sur le revenu de presque CHF 300'000.00. Cette hausse est liée à des rendements d'impôts pour les années 2022 et 2021.

Suite aux amortissements supplémentaires enregistrés en 2022 au niveau du réseau d'égout, d'épuration et du service des eaux, nous pouvons comptabiliser une attribution au fonds de réserve pour épuration de CHF 21'917.83 et au fonds réseau d'eau de CHF 40'143.74.

Le découvert de la Commune diminue et passe à CHF 88'041.87 (CHF 215'853.86 au 31 décembre 2022). Les emprunts bancaires s'élèvent à CHF 1'600'000.00 au 31 décembre 2023 contre CHF 1'700'000.00 au 31 décembre 2022, soit une diminution de CHF 100'000.00. L'endettement total par habitant se monte à CHF 5'043.29 contre CHF 4'345.42 à fin 2022. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du passif transitoire, qui inclut un remboursement de CHF 465'779.00 pour la péréquation directe et pour les dépenses thématiques qui ont été excessivement versées de la part du canton en 2023. La population est restée stable en 2023 et comprend 449 habitants (2022 : 449).

Les comptes et le bilan présentés dans ce rapport ont été approuvés par la Municipalité dans sa séance du 07 mai 2024, avec les réserves d'usage.

Toutes les pièces justificatives sont tenues à la disposition de la Commission de gestion et finances pour l'exécution de son mandat.

## Conclusion

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

# LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- Vu le préavis municipal n° 03/2024 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

### Décide

Article 1 : d'accepter les comptes de l'année 2023, tels que présentés.

Article 2: d'approuver la gestion de l'exercice 2023.

Article 3 : de donner décharge au Boursier, à la Commission de gestion et à la

Municipalité.

Approuvé en séance de Municipalité du 21 mai 2024.

Le Syndic Le Secrétaire

Davide Marguccio Evelyne Chesau

#### Annexes:

- Comptes 2023
- Rapport de gestion
- Rapport du réviseur